

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Délibération n°2022-42 en date du 06/10/2022 concernant des travaux d'aménagement de vestiaires pour les agents du service technique :

Le Conseil Municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 06 octobre 2022, à 18H00, suivant convocation en date du 30 septembre 2022, sous la présidence du Maire, M. FAUCHER Alain.

Présents : MM. FAUCHER Alain, ARMAND Thierry, BLIN Matthieu, GILLES Dominique, JACQUET Michel, JAUNEAU Bernard, LATOUR Christelle, THEYS Antony, AUBERGER Marie-Sophie, CASTANET Christine.

Absents excusés : ALLAMARGOT Béatrice, DUBREUIL Marc, BESSE Magali procuration à THEYS Antony, DUFOUR Dominique, DESROCHE Roger procuration à FAUCHER Alain.

M. Antony THEYS a été élu secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	10	2	10	12	12	0

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement de vestiaires pour les agents du service technique.

Il s'agit d'aménager un local d'environ 37 m<sup>2</sup>, dans le bâtiment appartenant à la commune, situé dans le Bourg, au 28, route du 11 novembre, pour permettre l'installation de sanitaires, de vestiaires et d'une partie bureau.

Il précise que le montant des travaux à réaliser a été estimé à 31 500,00 € HT soit 37 800,00 € TTC et précise que ce projet est susceptible d'être subventionné par le Conseil Départemental de la Haute Vienne.

Le plan de financement de ce projet serait le suivant :

DEPENSES	
Travaux HT	31 500,00
TVA 20%	6 300,00
TOTAL	37 800,00
RECETTES	
Subvention Conseil Départemental	9 450,00
Fonds propres	28 350,00
TOTAL	37 800,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**APPROUVE** le montant des travaux à réaliser pour l'aménagement de vestiaires pour les agents du service technique soit 31 500,00 € HT soit 37 800,00 € TTC.

**APPROUVE** le plan de financement présenté par le Maire.

**MANDATE** le Maire pour solliciter une subvention, auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

**AUTORISE** le Maire à réaliser les travaux et à signer tous les devis et documents à intervenir pour la réalisation de ce projet.

**PRECISE** les crédits seront inscrits au budget.

Le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

A La Geneytouse, le 12 octobre 2022

Le Maire,  
Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 12 octobre 2022